

L'orcemontois

Orcemont raccordé à la fibre dès 2018



Biens chers tous,

C'est une nouvelle que beaucoup d'habitants d'Orcemont attendaient avec impatience :

Le programme de la fibre optique va aller plus vite que prévu...

notamment pour notre commune jugée prioritaire. Ainsi, tous les foyers d'Orcemont pourront se raccorder à la fibre optique en début d'année prochaine, qu'ils se trouvent dans le bourg ou dans les hameaux.

Cette accélération du déploiement de la fibre optique par l'opérateur Orange est la conséquence d'un abandon de projet dans le Val d'Oise, au profit des 4 communes d'Orphin, Orcemont, Saint-Hilarion et Émancé.

Une réunion publique est prévue en juin pour expliquer aux habitants de notre village comment ils pourront être raccordés. La date de cette réunion sera communiquée prochainement.

En 2020, toutes les communes de Rambouillet Territoires devraient être couvertes, soit par la fibre optique, soit par la montée en débit. Pour déployer la fibre, l'opérateur-déploreur Orange va utiliser les infrastructures existantes jusqu'à des points d'aboutement. Il s'agit dans ce cas de construire un deuxième réseau, parallèle et comparable au réseau « cuivre ». L'implantation de l'armoire, appelée point de mutualisation, de la fibre est déjà réalisée et l'installation est prévue en mai 2017. C'est vers cette armoire que les habitations puis les logements seront raccordés au réseau de fibre optique déployé via des points de branchement.

L'utilisateur aura le libre choix d'accéder ou non à la fibre, il pourra choisir son fournisseur d'accès si le fournisseur en question s'est relié au point de mutualisation. Dès que la fibre sera disponible pour votre habitation, vous serez sollicité par les opérateurs au sujet de propositions de fibrage.

Nous aurons alors, un réel confort de navigation sur Internet, une connexion fiable pour les jeux en ligne et pour regarder la télévision en Haute Définition sur plusieurs postes en simultané ! Sans oublier le Télétravail, la visioconférence par internet et l'intérêt du numérique très haut débit pour notre école Les Tilleuls ...

Bernard Bourgeois



La Fibre est dans
votre ville

Votre ville est sélectionnée après consultation de la région et du département.

Le plan de raccordement par quartier est décidé avec la Mairie.

La Fibre est dans
votre quartier

Le raccordement commence, quartier par quartier.

La Fibre est déployée vers les habitations, via les équipements existants aérien ou souterrain.

La Fibre est près
de votre logement

Si vous habitez un immeuble, le raccordement de la Fibre doit être voté en Assemblée Générale ou demandé par votre bailleur. Si vous habitez en pavillon, vous n'avez pas de démarche équivalente à effectuer.

Votre logement
est éligible à la Fibre

Après un délai réglementaire allant jusqu'à 3 mois, vous pouvez choisir la Fibre Orange, 100% Fibre, et même si la fibre a été déployée par un autre opérateur. L'installation sera réalisée par un technicien expert.

Directeur de la publication: B.Bourgeois

Comité de rédaction: H.Baudesson A.Delaforge M.Frelon A.Guillaume G.Lecourt D.Mathieu



Chenilles processionnaires, attention !

Si vous voyez de grosses poches accrochées dans les pins, ce sont les nids de chenilles processionnaires...

ARRETE PERMANENT N°03-2017 PORTANT REGLEMENTATION SUR LA LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES SUR LA COMMUNE

Les propriétaires ou les locataires de biens immobiliers ou de terrains relevant la présence de chenilles processionnaires dans leurs végétaux sont tenus de supprimer mécaniquement ou par traitement les cocons (ou « nids ») élaborés par ces organismes nuisibles qui seront ensuite détruits en prenant toutes les précautions nécessaires (gants et masques notamment) en raison de leurs capacités extrêmement urticantes, ou en faisant appel à des professionnels qualifiés.

En raison de la prolifération de nids de chenilles processionnaires, la commune étend son dispositif de lutte contre ce fléau par la mise en place de nouveaux pièges sur les pins infectés de la commune.

Les pièges sont constitués d'un cercle autour duquel les chenilles s'acheminent pour tomber dans un sac dans lequel elles se retrouvent enfermées, empêchant ainsi le processus de transformation en chrysalide et de reproduction.

Le danger des chenilles pour le chien et le chat

Présentées comme ceci, les chenilles processionnaires du pin paraissent inoffensives et même amusantes par leur mode de déplacement. Le souci majeur, pourtant, est que ces chenilles portent une arme de défense redoutable contenue dans leurs poils urticants extrêmement venimeux.

Il ne s'agit pas des longues soies sans danger que l'on voit à l'œil nu à leur surface mais de tout petits poils qui se détachent facilement et dont le contact avec la peau et les muqueuses est très violent. Elles les libèrent par frottement dans leur nid de soie perché dans les pins mais aussi et surtout au contact d'un ennemi potentiel.



Une fois en contact avec la peau (pattes, corps, museau) ou les muqueuses (babines, langue, yeux) les poils urticants de la chenille ont un effet similaire à celui de centaines de micro piqûres. Cela déclenche une réaction

d'irritation violente et une réaction de type allergique.

L'inflammation est vive entraînant brûlure, rougeur, œdème et douleur.

L'animal piégé cherche à se lécher et répand les poils sur sa langue qui subit le même sort! On constate, dans ce cas, une très forte salivation et l'animal frotte sa gueule avec les pattes en signe de gêne importante.

Les réactions :

- le choc allergique appelé choc anaphylactique : une réaction allergique si violente qu'elle peut gêner la respiration et tuer l'animal.
- la nécrose de la langue: l'inflammation puis l'infection qui suivent, attaquent la



langue et la détruisent obligeant souvent le vétérinaire à en enlever un morceau. Parfois, l'animal ne pouvant plus se nourrir doit être euthanasié !

Arrêté municipal n° 03-2017 téléchargeable sur
[http://www.mairie-orcemont.fr/
publications/arrete-municipal](http://www.mairie-orcemont.fr/publications/arrete-municipal)